

Démarche : commission équivalence diplôme FPH - DREETS Pays de la Loire
Organisme : DREETS des Pays de la Loire, service MAPPP

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Ce formulaire a pour but de dématérialiser la démarche de demande d'équivalence de diplôme pour les candidats de certains concours de la Fonction Publique Hospitalière (exemple : technicien hospitalier, ingénieur etc...)

ATTENTION : à compter de 2024 aucun dossier papier ne sera accepté

EXPLICATION

Cette démarche est à effectuer par l'établissement qui ouvre le concours et suite à la demande d'un candidat pour la reconnaissance des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle.

Vous avez la possibilité de sauvegarder ce formulaire en l'état d'avancement et d'y revenir plus tard.

Remarque : La commission se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire jugée utile pour l'appréciation de la situation du candidat, ainsi que les originaux des pièces transmises.

Attention : Seuls les documents en langue française sont acceptés. Pour les éventuels diplômes ou autres documents rédigés en langue étrangère, une traduction certifiée par un traducteur agréé est demandée.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Concours envisagé :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Animateur

commission équivalence diplôme FPH - DREETS Pays de la Loire

- Assistant socio-éducatif (emploi d'éducateur spécialisé)
- Cadre de santé
- Cadre socio-éducatif
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Dessinateur
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur technique spécialisé
- Ingénieur hospitalier
- Ingénieur hospitalier en chef de classe normale
- Maître-ouvrier
- Moniteur-éducateur
- Ouvrier professionnel qualifié
- Technicien hospitalier
- Technicien supérieur hospitalier

Votre établissement

établissement dans lequel le concours est ouvert

civilité du candidat

- Mme
- M.

NOM du candidat

Prénom du candidat

Date de naissance du candidat

Lieu de naissance

Adresse du candidat - n° et rue

Code postal et commune du candidat

commission équivalence diplôme FPH - DREETS Pays de la Loire

Téléphone du candidat

NOM de la personne en charge du dossier

Prénom de la personne en charge du dossier

Téléphone de la personne en charge du dossier

Adresse e-mail de la personne en charge du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier de candidature transmis par le candidat à la structure qui ouvre le concours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la publication de l'avis de concours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation(s) de l'employeur justifiant une activité professionnelle

Le candidat doit justifier d'une activité professionnelle d'une durée totale ou cumulée de 3 ans minimum à temps plein, relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de ma profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche métier

Se référer au répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie des diplômes du candidat

Dans le cas d'une demande d'équivalence de diplôme, joindre obligatoirement le détail des matières et spécialités enseignées dans la filière d'origine.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche de poste du candidat

poste actuel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestations de formation en lien avec le concours visé